

Canada : condamné pour s'être approché trop près d'une baleine

Montréal (Québec, Canada) - 12 décembre 2019 19:21- Agence France-Presse (AFP)

Un guide touristique spécialisé dans l'observation des baleines a été condamné en décembre à payer une forte amende au Canada pour s'être approché trop près d'un de ces mammifères marins.

Scott Babcock a été condamné à une amende de 2 000 dollars canadiens (1 340 euros). Il a été reconnu coupable d'avoir dérangé une baleine à bosse bondissant hors de l'eau au large de la côte du Pacifique.

Au Canada, il faut respecter une distance d'au moins 100 mètres quand on observe des baleines, dauphins ou des marsouins.

La population de baleines à bosse du Pacifique Nord est classée comme "espèce menacée" depuis 2005.

jl/et/la

Canada : condamné pour s'être approché trop près d'une baleine

Montréal (Québec, Canada) - 12 décembre 2019 19:21- Agence France-Presse (AFP)

Un guide touristique spécialisé dans l'observation des baleines a été condamné en décembre à payer une forte amende au Canada pour s'être approché trop près d'un de ces mammifères marins.

Scott Babcock a été condamné à une amende de 2 000 dollars canadiens (1 340 euros). Il a été reconnu coupable d'avoir dérangé une baleine à bosse bondissant hors de l'eau au large de la côte du Pacifique.

Au Canada, il faut respecter une distance d'au moins 100 mètres quand on observe des baleines, dauphins ou des marsouins.

La population de baleines à bosse du Pacifique Nord est classée comme "espèce menacée" depuis 2005.

jl/et/la